

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aljal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aljal Ben Abdellah - Quartier de Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-514945

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9271

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAKOUT X

Date de naissance : 09 03 67

Adresse :

Tél. : 0611859683

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

MUPRAS

16 SEP. 2020

ACCUEIL

Nom et prénom du malade :

Agé :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

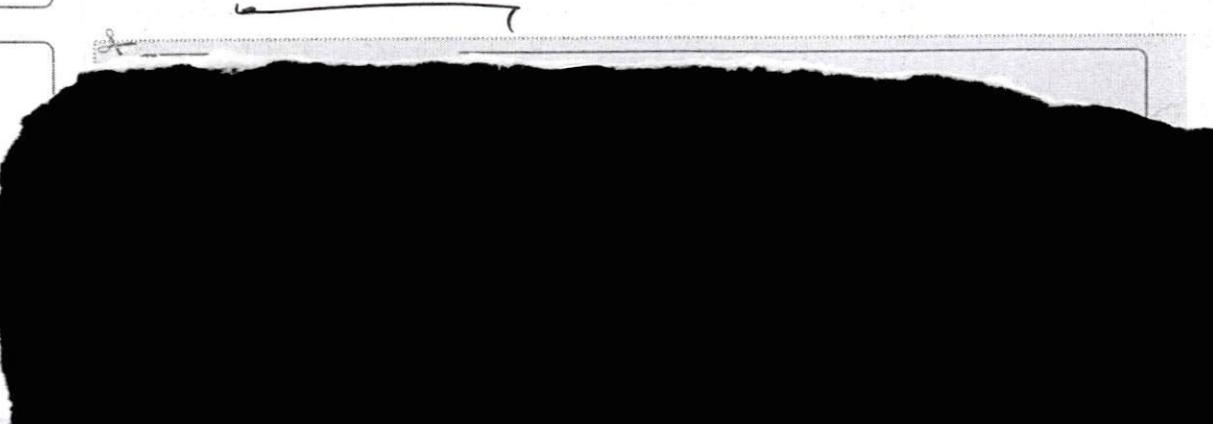
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du M attestant le Paiement des
				INP : []

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
--	------	-----------------------

HAMILI Bouchaib
 Pharmacie Ouled Hriz
 120 Bd. Mohamed V, Berrechid
 Tél: 0522 33 73 51
 INPF: 262047295

ANALYSES - RADIGRAPHIES

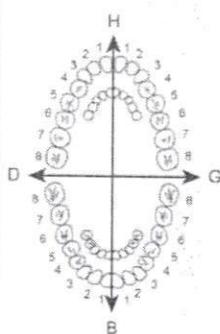
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

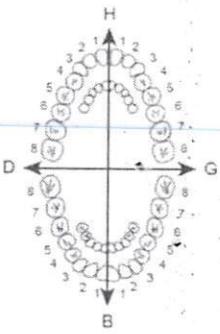
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

PHARMACIE OULED HRIZ
KAMILI Bouchaïb
pharmacien

124, Bd. Med V - Berrechid - Tél. : 33.73.51

FACTURE N° 2319.

Date.....

02/07/2020.

M. Y.A KOUTY Sama.

MODE DE PAIEMENT : ESPECES CHEQUE TRAITE

DATE DE REGLEMENT: 02/07/2020

Qté	DESIGNATION	Prix Unitaire	Montant
01	Difal 100 Symp.	33,40	33,40
01	Metamiz 53 B.O.N	20,90	20,90
			53,30

Anotez la présente facture
à la somme de cinquante
Tридцать пять рублей и 30 центов

KAMILI Bouchaïb
Pharmacie
124, Bd. Mohamed V. Berrechid
Tél: 0522 33 73 51
062047295

DIFAL®

Diclofénac de sodium

Formes	Composition	Présentation
DIFAL® 25 mg DIFAL® 50 mg Comprimés gastro-résistants	Diclofénac sodique 25 mg / 50 mg amidon de maïs, cellulose microcristalline, lactose, PVP30, amidon de maïs prégalatinisé, stéarate de magnésium, dioxyde de silice colloidal qsp 1 comprimé GR. Exipients à effet notable : lactose - colorant jaune orangé S	Boîte de 30
DIFAL® 25 mg / 100 mg Suppositoires	Diclofénac sodique 25 mg / 100 mg lactose, aérosol, glycérides hémisynthétiques qsp 1 suppositoire	Boîte de 10
DIFAL® 75 mg Injectables Solution injectable IM 75 mg / 3 ml	Diclofénac sodique 75 mg Excipients qsp 1 ampoule injectable IM de 3 ml Excipients à effets notable : sodium métabisulfite - propylène glycol, alcool benzyllique.	Boîtes de 2/5 ampoules de 3 ml

PROPRIÉTÉS :

Le diclofénac est un composé non stéroïdiens possédant des propriétés anti-inflammatoires, antalgiques et antipyétiques, agissant par inhibition de la synthèse des prostaglandines. INCI : Diclofénac sodique.

Elles procèdent de l'activité anti-inflammatoire du diclofénac, de l'importance des manifestations d'intolérance auxquelles le médicament donne lieu et de sa place dans l'éventail des produits anti-inflammatoires actuellement disponibles.

Elles sont limitées au traitement symptomatique des affections suivantes :

Rhumatismes inflammatoires chez les enfants : suppositoire à 25 mg (enfant > 16 kg, soit environ 4 ans), comprimé à 25 mg (enfant ≥ 6 ans) et comprimé à 50 mg (enfant à partir de 35 kg, soit environ 12 ans).

Pour les adultes et les enfants à partir de 15 ans (comprimés à 25 mg et à 50 mg, suppositoires à 75 mg) :

Traitement symptomatique au long cours des rhumatismes inflammatoires chroniques et de certaines arthroses dououreuses et invalidantes : notamment polyarthrite rhumatoïde, spondyloarthrite ankylosante ou syndromes apparentés, tels que le syndrome de Fleschner-Leroy-Reiter, et rhumatisme psoriasique.

Traitements d'urgence pour la courte durée des poussées aiguës des rhumatismes abarticulaires (épaules dououreuses aiguës, tendinites, bursites), arthrites microcristallines, arthroses, lombalgies, radiculalgies sévères.

Traitement des dysménorrhées essentielles, après naissance.

Solution injectable à 75 mg/3 ml : traitement symptomatique de courte durée des rhumatismes inflammatoires en poussée, lombalgie aiguë, radiculalgie, crises de coliques néphrolithiasiques.

CONTRE-INDICATIONS :

DIFAL® (toutes formes) est contre-indiqué chez l'enfant de moins de 12 mois ; Enfants de moins de 6 ans pour les formes : comprimé 25 mg, 50 mg, suppositoire 100 mg et injectable 75 mg ;

- Enfant de moins de 16 kg : suppositoire à 25 mg, en raison du dosage inadapté ; Enfant de moins de 35 kg : comprimé à 50 mg, en raison du dosage inadapté ;

- Enfants de moins de 15 ans : suppositoire 100 mg et injectable 75 mg ;

- Antécédent d'hypersensibilité au diclofénac ou à l'un des composants ; Grossesse : dès le 5ème mois ;

- Insuffisance hépatocellulaire sévère ; Insuffisance rénale sévère ;

- Insuffisance cardiaque sévère non contrôlée ;

- Ulcère gastrique ou œsophagique évolué ;

- Antécédent d'asthme ou d'urticaire suite à la prise d'acide acétylsalicylique ou d'autres médicaments anti-inflammatoires ;

- Antécédents récents de rectites ou de rectorragies (pour les suppositoires à 25 mg et à 100 mg) ;

- Contre-indication liée à la voie intramusculaire solution injectable à 75 mg/3 ml : troubles de l'hémostase ou traitement anticoagulant en cours.

- Chez les patients et l'ouvrage nés à terme, en raison de la présence d'acide benzyllique.

En cas de douleur importante : avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :

Respecter la prescription médicale.

ENFANT À PARTIR DE 12 MOIS : 2 à 3 mg/kg/jour, à répartir en 2 ou 3 prises, soit à titre indicatif : DIFAL® 25 mg suppositoire-enfant de 16 à 35 kg : 1 suppositoire à 25 mg, 2 à 3 fois par jour.

ENFANT À PARTIR DE 6 ANS (en raison du risque de fausse route) : DIFAL® 25 mg et 50 mg comprimés à 25 mg et 50 mg.

- Enfant < 25 kg : 1 comprimé à 25 mg 2 fois par jour ;

- Enfant de 25 à 30 kg : 1 comprimé à 25 mg 2 fois par jour ;

- Enfant de 30 à 35 kg : 1 comprimé à 25 mg 3 fois par jour à 2 comprimés à 25 mg 2 fois par jour ;

- Enfant de 35 à 50 kg : 2 comprimés à 25 mg ou 1 comprimé à 50 mg 2 à 3 fois par jour.

ADULTE ET ENFANT DE PLUS DE 15 ANS : DIFAL® 25 mg et 50 mg comprimé :

- Enfant de 30 à 35 kg : 1 comprimé à 25 mg 3 fois par jour.

- Traitement d'entretien : 75 à 100 mg par jour, soit 3 à 4 comprimés à 25 mg ou 2 comprimés à 50 mg par jour, en 2 ou 3 prises.

- Dysménorrhée essentielle : 100 mg par jour en 2 prises, soit 2 comprimés à 25 mg ou 1 comprimé à 50 mg matin et soir.

ADULTE ET ENFANT DE PLUS DE 15 ANS : DIFAL® 100 mg suppositoire :

- Enfant de 30 à 35 kg : 1 suppositoire à 100 mg par jour le soir au coucheur.

- Traitement d'entretien : 1 suppositoire à 100 mg par jour le soir au coucheur.

DIFAL® Injectables 75mg/3ml : 1 ampoule à 75 mg par jour en une seule injection. Le traitement peut être complété, si besoin, par 1 comprimé à 50 mg.

MODE D'ADMINISTRATION :

Désconseillée :

Effet hépatique : comme avec la plupart des AINS, on peut observer une ou plusieurs enzymes hépatiques, interrogranates ou d'aggravation de la fonction hépatique, lors d'autres manifestations.

Précautions d'emploi : le diclofénac, comme tout médicament cyclo-oxygénases et des prostaglandines, peut altérer recommandé chez les femmes qui souhaitent concevoir. Au cours de traitement prolongé, il est recommandé de faire une réflexion sur la grossesse. Comprimé gaséosserines à 25 mg et à 50 mg : ce m usage est déconseillé chez les patients présentant un en lactase de Lapp ou un syndrome de malabsorption du hépatitaires rares).

DIFAL® 75mg injectable contient de l'alcool benzyllique toxiques et des réactions allergiques chez les nourrissons. DIFAL® 75mg injectable contient de l'alcool propyle glycol et peut provoquer des symptômes semblables à ceux provoqués par l'acétaminophénol. DIFAL® 75mg injectable contient du métabisulfite de sodium et peut provoquer des réactions allergiques sévères et une gêne respiratoire.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

Grossesse : Jusqu'à 12 semaines d'aménorrhée : l'utilisation de DIFAL® ne doit être envisagée que si nécessaire.

- Entre 12 et 24 semaines d'aménorrhée, une prise brève ne doit être prescrite que si nécessaire. Une prise prolongée est fortement déconseillée.

- Au delà de 24 semaines d'aménorrhée (toute prise, même ponctuelle), est contre-indiquée. Une prise par mésage au-delà de 24 semaines d'aménorrhée (5 mois révolus) justifie une surveillance cardiaque et rénale, fœtale et/ou néonatale selon forme d'exposition. La durée de cette surveillance peut être adaptée à la demi-vie d'élimination de la molécule.

Allaitement : le diclofénac passe dans le lait maternel, par mesure de précaution il convient d'éviter de l'administrer chez la femme qui allait.

En cas de douleur ou de complications, demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

DIFAL® est un médicament. Ne pas laisser à la portée des enfants.

CONDUITE ET UTILISATION DE MACHINES :

Aujourd'hui, grâce aux progrès réalisés sur l'ergonomie à conduire et à utiliser des machines n'a été effectuée. Tous les patients doivent être informés qu'en cas de survenue de troubles de la vision, de somnolence, de vertiges ou autres troubles du système nerveux central, il est recommandé d'abstenir de conduire ou d'utiliser des machines.

SRUDOSAGE :

Symptômes : céphalées, agitation motrice, secousses musculaires, irritabilité accrue, ataxie, vertiges, étourdissements, surtout chez l'enfant en bas âge ; douleurs épigastriques, nausées, vomissements, hémorragies, diarrhée, ulcère gastroduodenal ; troubles de la fonction hépatique ; oligurie ;

Conduite à tenir : transfert immédiat en milieu hospitalier spécialisé ; évacuation rapide du produit ingéré par lavage gastrique (pour les formes orales) ; traitement symptomatique : accélération d'élimination, dialyse en cas d'intoxication grave s'accompagnant d'insuffisance rénale, cliazépap ou phénobarbital en cas de convulsions.

Instructions en cas d'administration d'une ou de plusieurs doses :

Si vous oubliez d'utiliser DIFAL : ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

EFFECTS INDÉSIRABLES :

Les données d'essais cliniques et d'études épidémiologiques indiquent constamment une augmentation du risque d'événements thrombotiques artériels (par exemple infarctus du myocarde et accident vasculaire cérébral) associé à un traitement par le diclofénac, mais pas de manière systématique.

Les effets indésirables les plus fréquemment observés sont de nature gastro-intestinale. Des ulcères péptiques, perforations ou hémorragies gastro-intestinales, parfois fatales, peuvent survenir, en particulier chez le sujet âgé.

Des nausées, vomissements, diarrhées, flatulences, constipation, dyspepsie, stomatite ulcéreuse, douleur abdominale, hématémèse, exacerbation d'une rectocolite ou d'une maladie de Crohn, ont été signalées à la suite de l'administration d'AINS. Moins fréquemment, des gastrites ont été observées.

Effets cardiovasculaires : œdème, hypertension et insuffisance cardiaque ont été rapportés en association au traitement par AINS.

Effets gastro-intestinaux : peu fréquents en début de traitement, nausées, vomissements, diarrhées, crampes digestives, douleur épigastrique, dyspepsie, anorexie, éruptions.

Rares : ulcère gastroduodenal, perforation ou hémorragie digestive ; celles-ci sont d'autant plus fréquentes que la posologie utilisée est élevée.

Cas isolés : infections abdominales basses telles que colite hémorragique non spécifique, exacerbation de colite ulcéreuse. Ont été signalés des pancréatites, des cas de constipation.

Voie rectale : effets locaux (liés à la voie d'administration) : irritations locales, anites, rectites.

Effets cutanés : cas isolés : chutes de cheveux, réactions de photosensibilisation ; très rares : réactions allergiques.

Réactions d'hypersensibilité : Dermatologique : éruption cutanée, urticaire, eczème ; Respiratoire : bronchospasme, pneumopathie d'hypersensibilité ; Autres : cas isolés de vascularité y compris purpura allergique, d'hypotension.

Effets sur le système nerveux central : peu fréquents : céphalées, étourdissements ou vertiges.

Effets sur la rein : rétention hydrosodée avec possibilité d'œdème, hyperkaliémie, insuffisance rénale aiguë (IRA) fonctionnelle, chez les patients présentant des facteurs de risque. Atteintes rénales organiques pouvant se traduire par une IRA : des cas isolés de néphrite interstitielle, de nérosé tubulaire aiguë, de syndrome néphrotique, de nérosé papillaire, ont été rapportés.

Effets sur le foie : peu fréquents : augmentation des transaminases sériques. Rare hépatite avec ou sans icème. Cas isolés : hépatites fulminantes.

Effets sur le système hémopoïétique : aplasie, agranulocytose, thrombopénie avec ou sans purpura, aplasie myélomateuse, anémie hémolytique.

Effets liés à la voie d'administration : voie injectable : peu fréquent : douleurs et induration au point d'injection. Cas isolés : abcès et nécroses au point d'injection.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES :

Désconseillée :



VITAMINE D3 B.O.N.[®]

200 000 UI/1 ml

Cholécalciférol

Solution injectable IM en ampoule

IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

COMPOSITION

Cholécalciférol (vitamine D3).....200 000 UI

Excipient : triglycérides à chaîne moyenne q.s.
pour 1 ampoule.

FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable en ampoule de 1 ml.

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

VITAMINE D.

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT

BOUCHARA-RECORDATI

70, avenue du Général de Gaulle
92800 PUTEAUX - FRANCE

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

HAUPT PHARMA LIVRON
26250 LIVRON - FRANCE

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament contient de la vitamine D qui permet la fixation osseuse du calcium.

Il est indiqué dans la prévention et le traitement des carences en vitamine D.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI
EN CAS DE DOUTE N
DEMANDER L'AVIS DE VO
VOTRE PHARMACIEN.**

ZENITH Pharma
AMMN'171/16DMP/21NNPR

6 118001 272228
PPV : 20,90 DH

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

*AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS
ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS IL FAUT
SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE
TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU
A VOTRE PHARMACIEN.*

GROSSESSE - ALLAITEMENT

En cas de besoin, ce médicament peut être prescrit pendant la grossesse ou l'allaitement. Il convient, cependant, de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien avant de prendre un médicament.

COMMENT UTILISER CE MEDICAMENT ?

POSOLOGIE

Dans tous les cas, se conformer à l'avis de votre médecin.

Les posologies usuelles sont les suivantes :

En prévention :

Chez le nourrisson recevant un lait enrichi en vitamine D : 1/2 ampoule (soit 100 000 UI) tous les 6 mois.

Chez le nourrisson allaité ou ne recevant pas de lait enrichi en Vitamine D et chez l'enfant jeune jusqu'à 5 ans : 1 ampoule (soit 200 000 UI) tous les 6 mois.